



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE OFFENDORF

67850

Département
du BAS-RHIN

Arrondissement
de HAGUENAU

Extrait du registre des délibérations du Conseil d'Administration

Séance du 12 février 2026

Sous la présidence de Mme Anne CRIQUI, Vice-
Présidente

Membres en fonction :	14
Membres présents :	8
Membres absents non-excusés :	0
Membres absents excusés :	6
Membres absents avec pouvoir :	0

Membres présents : Mmes et MM. Anne CRIQUI, Nicolas FORTMANN, Sandra STRASSER, Lucienne SCHAUENBURG-ZWINGER, Agnès TAUBENNEST, Françoise ADLER, Elisabeth STEIN et Sabine HECTOR

Absents ayant donné procuration :

Absents excusés : Denis HOMMEL, Dr Pierrot TRAN, Cathy LOYZANCE, Dominique WALLET, Iréné VALACHIE et Rita HEINTZ

Absents non excusés : Néant

Secrétaire de séances : Agnès TAUBENNEST

Autres personnes présentes : Néant

POINT 7 : Aides exceptionnelles

Le Conseil d'Administration décide de reconduire l'aide aux dépenses scolaires pour les enfants orphelins de père, de mère ou des deux, scolarisés durant l'année scolaire 2024/2025 à raison de 160 € par enfant. Elle sera attribuée jusqu'au 26ème anniversaire, à condition que l'enfant soit à charge, et au vu d'une attestation de scolarité à :

- Mme Karine FUCHS pour les enfants Nathan et Lilian,
- M. Serge LEONHARDT pour les enfants Benjamin et Vaitia,
- Mme Carole WASSERMANN pour les enfants Léo et Tess.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- **ATTRIBUE** une aide aux dépenses scolaires pour les enfants orphelins de père, de mère ou des deux, scolarisés durant l'année scolaire 2024/2025 à raison de 160 € par enfant suivant la liste ci-dessus.

Lu, approuvé et signé.

Suivent les signatures de la Vice-Présidente et du secrétaire



Agnès TAUBENNEST
Secrétaire de séance

POUR EXTRAIT CONFORME
Offendorf, le 13 février 2026

Anne CRIQUI, Vice-Présidente
Pour le Président empêché,
Par application de l'article L.2122-17 du CGCT

